

Mouvement 2020
Priorités « manuelles »

Je suis	Je demande	Code utilisé
Directeur faisant fonction (le poste de direction était vacant au mouvement 2019).	Le poste de directeur que j'occupe actuellement à titre pro (j'ai obtenu la liste d'aptitude).	1
Directeur et il y a une ouverture ou une fermeture dans mon école.	Le maintien sur mon poste de directeur.	1
Enseignant ou directeur et il y a une fusion de mon école avec une autre école.	Le poste que j'occupe actuellement dans l'école fusionnée.	1
Stagiaire CAPPEI en 2019/2020	Le maintien sur mon poste spécialisé.	1
Enseignant dans un RPI qui devient RPC.	La même nature de support que j'occupe actuellement dans le RPC.	1
	Une autre nature de support dans le RPC.	4
Directeur d'un RPI qui devient RPC à la rentrée et j'ai le plus d'ancienneté en qualité de directeur dans un des RPI concernés.	Le poste de directeur du RPC.	1
Directeur d'un RPI qui devient RPC à la rentrée mais je n'ai pas le plus d'ancienneté en qualité de directeur dans un des RPI concernés.	Un poste d'adjoint dans le RPC.	1
Chargé de classe unique dans un RPI qui devient RPC.		
Enseignant affecté à titre définitif et mon poste est transféré.	Le poste transféré dans une autre école.	2
Enseignant affecté à titre définitif et mon poste est transformé.	Le poste transformé.	2 (à condition de détenir les éventuels pré-requis)
Enseignant.	Un poste à profil pour lequel j'ai participé à une commission d'entretien et obtenu un avis favorable.	2 à 9 selon le rang de classement
Enseignant en SEGPA dont le poste ferme.	Le maintien sur mon poste de SEGPA.	2
	Tout poste d'enseignant de SEGPA.	3
Enseignant dont le poste ferme mais pas le dernier arrivé dans l'école ou le RPI.	Le poste libéré par le dernier arrivé dans l'école ou le RPI.	3
Enseignant en mesure de carte scolaire, dernier arrivé dans l'école ou le RPI.	Le maintien dans l'école ou le RPI.	4
	Un poste d'ECEL, ECMA ou BD dans la même commune.	6

Je suis	Je demande	Code utilisé
Educateur en EREA dont le poste ferme.	Le maintien sur mon poste en EREA.	4
	Poste spécialisé dans l'option	5
	Poste spécialisé hors option	6
Avant dernier arrivé dans l'école ou le RPI s'il y a deux fermetures	Le maintien dans l'école ou le RPI.	5
Chargé de classe unique dont le poste ferme.	Le maintien dans le RPI.	4
	Tout poste de chargé de classe unique dans le département.	6
En réintégration après un CLD/disponibilité d'office, congé parental de plus de 6 mois, détachement	Un poste dans la commune du dernier poste occupé, ou commune limitrophe si aucun poste n'est proposé dans la commune	7
Enseignant inscrit sur la L.A. des directeurs.	Des postes de directeur.	10
Enseignant inscrit sur la L.A. spécifique des directeurs.	Des postes de direction REP, REP+ et/ou 10 classes et plus.	10
Enseignant titré CAPPEI.	Des postes spécialisés dans l'option	10
	Des postes spécialisés hors option	11
Enseignant titulaire du CAFIPEMF.	Un poste d'EMF.	10
Enseignant non titulaire du CAFIPEMF	Un poste d'application.	10 (nomination à TPRO)
	Un poste de décharge d'application.	11 (nomination à TPRO)
Enseignant entrant en formation CAPPEI à la rentrée scolaire 2020.	Un poste spécialisé.	18
Enseignant non spécialisé, j'ai déjà effectué la formation CAPA-SH mais je n'ai pas obtenu la certification (et je n'ai pas déjà bénéficié d'une affectation provisoire sur un poste spécialisé pendant 3 ans).	Un poste spécialisé.	20
Enseignant non spécialisé.	En vœu 1, le maintien à titre provisoire sur le poste spécialisé que j'occupe actuellement.	36
	Un poste spécialisé.	40
Enseignant.	Un poste pour lequel je ne dispose pas des pré-requis.	90